



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 20620

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les modalités d'application et de contrôle de la législation en matière d'urbanisme. Dans la mesure où les sanctions peuvent paraître insuffisantes voire inexistantes, le respect du droit de l'urbanisme s'avère, dans certains cas, très délicat. A titre d'illustration, la faiblesse des moyens de coercition limite la possibilité d'éviter le non-respect des permis de construire délivrés. Il lui demande si des améliorations en la matière sont prévues.

Texte de la réponse

Dans un rapport remis en 1992 (« L'urbanisme, pour un droit plus efficace »), le Conseil d'Etat avait proposé de renforcer les sanctions pénales applicables aux infractions à la législation sur l'urbanisme. Le législateur est déjà intervenu dans ce sens. L'article 86 de la loi n° 93-121 du 27 janvier 1993 a déjà multiplié par quatre le montant des amendes prévues par l'article L. 480-4 du code de l'urbanisme. Les services du secrétariat d'Etat au logement étudient actuellement, en liaison avec ceux de la Chancellerie, les modifications qui pourraient être apportées aux dispositions pénales du code de l'urbanisme dans le sens non seulement d'un renforcement des sanctions applicables mais aussi d'une meilleure garantie des libertés individuelles. Par ailleurs, la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction a récemment précisé aux directions départementales de l'équipement, dont certains des agents peuvent être commissionnés et assermentés à l'effet de dresser procès-verbal de constat des infractions, les conditions dans lesquelles ces missions doivent être effectuées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20620

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1998, page 5790

Réponse publiée le : 29 mars 1999, page 1921